



PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Service Régional de la Forêt et du Bois

1^{re} réunion du GT « Plan tempête Grand Est » DT ONF Nancy – 7 février 2020

Relevé de décisions

Présents : M. LEBECQUE (Région Grand Est), M. MAGNIER (DDT 88), D. NICOLAS (COFOR Grand Est), Christophe SCHILT (CRA Grand Est), G. LEGROS (FIBOIS Grand Est), E. JACOMET (ONF Grand Est), P. LADEN (CRPF Grand Est), R. DIEUDONNE (EDT Grand Est), S. VIADER, E. KARCHER DRAAF Grand Est).
Excusé : R. PIERRAT (ONF Grand Est).

Après un rappel des éléments de contexte, l'objectif du GT a été précisé. Il s'agit de contribuer à la déclinaison opérationnelle régionale du plan tempête national à partir de l'existant, en tenant compte de l'expérience de la tempête de 1999 et des travaux en cours pour répondre à la crise scolytes.

Prise en compte de documents existants : plan rouge élaboré en 2010 et rapport Oréade-Brèche pour l'Alsace.

Pour ce faire, le GT se référera aux tâches à réaliser au niveau régional, identifiées dans le plan national. Ces tâches sont listées dans la présentation support de la réunion, jointe à ce document.

Un tableau de suivi de ces tâches, également joint à ce relevé de décisions, est élaboré et sera mis à jour régulièrement.

1- Cellule de crise

La composition de la cellule de crise présentée était inspirée du comité régional de crise forestière mise en place suite à la crise scolytes. Selon les membres du GT, elle comporte un nombre trop important de membres. Il est suggéré de constituer une cellule de crise restreinte dans laquelle FIBOIS représenterait la filière et qui serait complétée par un comité de crise plus large qui se réunirait moins souvent. Il est proposé de s'inspirer également de la cellule de crise mise en place pour la lutte contre la peste porcine africaine et de favoriser la visioconférence.

Afin d'éviter une exploitation précipitée et non respectueuse des sols, le comité de crise pourrait avoir un rôle de régulateur en établissant des prix indicatifs de campagne.

La DRAAF fera une proposition de composition de la cellule et du comité de crise aux membres du GT pour avis.

Un représentant de la CRAGE et le chargé de mission zone de défense seront intégrés dans le comité.

2- Fiches réflexes

Après examen de la liste des fiches réflexes, il est proposé de créer deux nouvelles fiches. Une fiche réflexe « gibier », dont la rédaction est confiée à l'ONF et au CRPF ainsi qu'une fiche réflexe « A ne pas faire », directement inspirée du retour d'expérience de la tempête de 99 (ou possibilité d'intégrer les éléments « à ne pas faire » dans la fiche réflexe retext).

L'ensemble des fiches est proposé à la relecture aux membres du GT. A cet effet, une version modifiable de ces dernières leur sera envoyée afin qu'ils puissent proposer d'éventuelles modifications et remarques.

3- Revue des principales tâches

Inscription des aides tempête dans les PDR à titre préventif

La Région fait le relais auprès de l'autorité de gestion du FEADER.

En parallèle du volet « aides », il serait intéressant d'avoir des contacts avec le secteur bancaire pour étudier la possibilité de prêts relais pour les acteurs de la filière, car les aides peuvent mettre du temps à arriver.

Identification des référents déblaiement d'urgence

L'enjeu consiste à pouvoir mobiliser des gens formés pour réaliser les opérations de déblaiement.

FIBOIS a réalisé un état des lieux du parc matériel dans le cadre d'un financement ADEVBOIS.

Le logiciel PARADES recense dans chaque DDT les entreprises ainsi que leur matériel mobilisable en cas de crise (travaux forestiers et transport).

Une liste issue de PARADES sera établie par la DRAAF et expertisée par FIBOIS et les EDT. Sur la base de cette expertise, la DRAAF proposera d'éventuelles mises à jour auprès des DDT.

Des machines de mise des bois sous tension sont disponibles dans les centres de formation régionaux (Saverne, Mirecourt). Elles pourraient être mobilisées dans le cadre de formations à destination des opérateurs pour les entraîner à l'exploitation des chablis.

Un plan de formation à l'exploitation de chablis est en cours de construction au niveau national.

Anticipation du stockage

Le travail de recensement des infrastructures à maintenir (y compris sous l'angle réglementaire) ou le repérage de nouvelles aires potentielles correspond à un projet à part entière. Il est demandé aux acteurs intéressés par cette démarche de présenter un projet afin de pouvoir envisager le financement. Un recensement d'aires potentielles de stockage en Alsace a été réalisé en 2010 par l'ONF. La DRAAF possède une cartographie des aires de stockage mises en place suite à la tempête de 99.

La DRAAF interrogera le FCBA sur sa doctrine concernant le stockage des bois.

Protocoles d'estimation « à dire d'experts »

Il n'est pas utile de se précipiter, car la technique évolue rapidement.

Comme pour la crise scolytes, il est impératif d'avoir une carte de référence (T0) et d'un outil de travail SIG partagé au niveau du Grand Est.

L'IGN travaille à la conception d'un outil permettant à des utilisateurs enregistrés de signaler tous les types de dégâts affectant les espaces boisés. Le MAA est en relation avec l'IGN pour construire un protocole permettant de signaler les dégâts lors d'une tempête.

Récolte des bois

Il faut veiller à ne pas reproduire les erreurs de la dernière tempête, notamment au sujet du tassement des sols. Des pistes ont été évoquées:

- mise en place d'aides bonifiées pour les bonnes pratiques ;

- réfléchir à un plan de valorisation dans une logique de filière (certaines essences sont à valoriser rapidement, d'autres peuvent attendre).

Une mise à jour des schémas de desserte des principaux massifs forestiers est nécessaire.

Dans le cadre du projet national « Cartographique numérique de la desserte forestière », un standard des données a été établi et un outil collaboratif « NaviForest » a été créé (<https://navibois.ign.fr/>). Une seconde phase de ce projet prévoit la numérisation de la desserte forestière.

Transport des bois

Les itinéraires bois rond ont été numérisés sur l'outil NaviForest et sont en cours de vérification par les services « transport » des DDT. Des formations à l'utilisation de NaviForest ont eu lieu en 2019 et sont reconduites en 2020.

Un inventaire des industries régionales avec connexion rail peut être réalisé.

La Région va donner un contact de sa direction Transport ainsi qu'un contact à la SNCF à la DRAAF, afin d'obtenir des informations au sujet des gares bois. Les possibilités de transport par voies navigables seront également étudiées (axes mosellan et rhénan peuvent répondre à des besoins dans le nord de l'Europe).

Stockage des bois

Voir avec le MAA comment simplifier la réglementation pour créer une aire lorsqu'il y a urgence.

4- Contributions attendues

Merci de retourner vos contributions au Serfob pour le 6 avril au plus tard.

- Avis sur la composition du comité et de la cellule de crise (ensemble des membres)
- Remarques et modifications éventuelles sur l'ensemble des fiches réflexes (ensemble des membres)
- Rédaction de la fiche réflexe « gibier » (ONF, CRPF)
- Recensement des éléments « A ne pas faire » en vue de la constitution d'une fiche réflexe dédiée ou de leur intégration dans la fiche réflexe « retex » (ensemble des membres)
- Expertise de la liste des entreprises mobilisables en cas de tempête, issue du logiciel PARADES (FIBOIS, EDT)
- Présentation d'un projet relatif aux aires de stockage (recensement des aires à maintenir et repérage de nouvelles aires) (membres intéressés)

Prochaine réunion le **21 avril 2020, matin** en visioconférence à partir des 3 sites de FIBOIS

pj :

- diaporama support de la réunion du GT
- tableau de suivi des tâches
- proposition de constitution du comité et de la cellule de crise
- 15 fiches réflexes
- extraction de PARADES (diffusion restreinte à FIBOIS et EDT GE)